

MAIRIE DE HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 10 JUILLET 2012

Le dix juillet deux mil douze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, M. Laurent LE MARQUIS, Mme Isabelle GAMACHE, M. Pierre GRANDIN, M. Joël POISSON.

Étaient Absents excusés : Mme Elsa BURET, M. Roger PASQUIER (pouvoir donné à M. Guy AMIOT), M. Bernard LESERT (pouvoir donné à Mme Mireille JEAN)

Étaient absents : Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Christophe POLIDOR

Secrétaire de séance : M. Laurent LE MARQUIS

Le compte rendu du 7 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18 heures 50

PERSONNEL

100712-47

Agents de droit privé : heures supplémentaires et heures complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune emploie du personnel de droit privé dans le cadre d'emploi aidé type : C.U.I., C.A.E., CONTRATAVENIR, ou des contrats non aidés à durée déterminée. Ces agents sont amenés à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires afin de satisfaire les besoins des services en cas de surcharge de travail ou d'absence pour cause de maladie ou de formation d'agents titulaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

· AUTORISE monsieur le Maire à demander aux agents de droit privé d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires. Ces heures seront payées selon la réglementation des heures complémentaires ou supplémentaires.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Absentions : 0

Information diverse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Bernard MARIE, adjoint technique employé à temps incomplet sur la commune (16/35^{ème}), a été recruté, en complément, par la Commune de St Martin le Gréard, sur le même poste et pour la même durée de temps de travail.

ECOLE

Pour permettre une meilleure utilisation des tableaux blancs interactifs dans les classes de GS/CP et CE1/CE2, les jours de soleil, l'installation de stores est nécessaire.

A cet effet, deux devis sont présentés au Conseil Municipal :

- Un devis de la SARL Agencement Décoration Diffusion (A2D), d'un montant HT de 931,00 € (1113,48 € TTC), est présenté. Ce devis comprend un kit de bandes coupées, des plaquettes de lestage et des chainettes. Ne sont pas compris : l'assemblage et l'installation de stores. Ce devis n'est pas retenu.

100712-48

- Devis de l'entreprise PASQUIER relatif à l'achat et à la dépose de stores pour l'école
Un devis de l'entreprise PASQUIER d'un montant HT de 1 283,80 € (1535,42€ TTC), comprenant la fourniture et la dépose de stores pour les deux classes équipées de Tableaux blancs interactifs est *validé à l'unanimité. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du Budget Primitif 2012.*

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

Informatique

L'optimisation des deux TBI, rendue nécessaire par l'investissement dans des stores occultants, (cette dépense n'était pas prévue) contraint la commune à reporter d'une année l'équipement d'une troisième classe en Tableau Blanc Interactif.

Informations diverses :

- Rentrée scolaire : mardi 4 septembre 2012
- Départ Mme COSNEAU et Mme TUFFIER
- Effectifs arrêtés à ce jour : 116 élèves (4 TPS – 8 PS – 19 MS – 11 GS – 13 CP – 14 CE1 – 18 CE2 – 18 CM1 – 11 CM2).
- 4 créneaux piscine sont programmés

CANTINE

Le chauffe-plats qui présentait quelques anomalies de fonctionnement a été remis en état par l'entreprise FROID14.

MAIRIE

100712-49

Contrat de maintenance pour la géothermie

Pour des raisons de prise de garantie, l'entreprise ROBINE, installateur de la géothermie à la Mairie, conseille fortement de faire vérifier annuellement la pompe à chaleur. A cet effet, un contrat d'entretien d'un an, à compter du 15 juin 2012 est proposé. Ce contrat d'un montant HT de 167,56 € (200,40 € TTC) est renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce contrat et autorise le Maire à le signer. La somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2012.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

100712-50

Validation devis manche numérique formation facturation sur e-magnus

Un devis de Manche Numérique relatif à la formation du personnel du secrétariat au module "facturation" pour la gestion et la facturation des repas cantine, des goûters et des heures de garderie, est présenté au Conseil Municipal. Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis d'un montant de 450 HT. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, sur le compte 6184 du BP 2012.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

MAIRIE

100712-51

Décision modificative renault Kangoo

La reprise de notre véhicule nécessite la création du compte 024 "produits des cessions d'immobilisations". Pour ce faire, une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
INVESTISSEMENT	24	Produits des cessions d'immobilisations	200,00 €

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

WC PUBLICS

100712-52 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 050412-21

Facture de l'entreprise PASQUIER pour matériel dans les sanitaires publics

Une facture de l'entreprise PASQUIER est présentée au Conseil Municipal. Après délibération, cette facture d'un montant HT de 1036,60 € (1239,77 € TTC), relative à la fourniture et à la pose d'une cloison, d'une porte, et d'une façade de placard technique pour les sanitaires publics est validée. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du Budget Primitif 2012.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

Les WC publics ont été mis en service. Cependant, un distributeur de papier, la signalétique, l'éclairage et l'habillage du plafond seront installés d'ici la fin de l'été.

VOIRIE

Devis Eaux de Normandie relatif à des travaux Hameau Baquesne

Un devis de Eaux de Normandie relatif à des travaux pour le remplacement d'un poteau incendie situé Hameau Baquesne est présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide de reporter la validation de ce devis, d'un montant de 2122,33 € HT 2538,31 € TTC afin d'obtenir les tarifs d'autres prestataires.

Cheminement piéton route de la Lande

Un cheminement piéton sera créé route de la Lande permettant ainsi de relier la route de Bricquebec au bourg. Son aménagement est à l'étude. Un rétrécissement de la voie est envisagé avec un sens prioritaire pour celui qui monte permettant ainsi de faire ralentir les véhicules et permettant de gagner de la place pour la création du cheminement piéton qui se prolongerait sur les champs.

Afin de réaliser ce projet, l'achat de deux champs est projeté.

PROJET LOTISSEMENT COMMUNAL ET AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

100712-53

Validation mémoire d'honoraires Cabinet DROUET relatif à l'établissement du plan de bornage

Le mémoire des frais et honoraires relatif à l'établissement du plan de bornage entre les parcelles A1244-20 et A1099-191-1291, nécessaire afin de fixer les limites du futur lotissement, est présenté au Conseil Municipal. Ce mémoire des frais et honoraires, d'un montant HT de 1289,00 € (1541,64 € TTC) est validé par le Conseil Municipal. Cette somme sera imputée, en section d'investissement à l'article 2031 du Budget primitif 2012. Cette somme sera rebasculée vers le budget annexe du lotissement dès qu'il sera créé.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Absentions : 0

EGLISE – CIMETIERE

La mise aux normes de l'accessibilité du cimetière est à l'étude. En effet, un passage sera créé, afin de permettre l'accès à l'église, en toute sécurité.

La création d'ossuaire est prévue. Sa réglementation est actuellement à l'étude.

STADE

100712-54 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 190412-28

Devis ACTP

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise ACTP pour un montant de 2 275,29 € HT soit 2 721,25 euros TTC pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts des terrains de foot de la commune pour l'année 2012. La facturation sera semestrielle (2 X 1360,63 € TTC). Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 61521 du Budget Primitif 2012.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Absentions : 0

ASSURANCE

100712-55

Assurance auto-mission collaborateurs.

Afin de garantir les risques d'accidents survenant au cours de déplacements professionnels effectués par les salariés et les élus, les membres du CCAS et les bénévoles, lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de missions effectuées à la demande de la collectivité, Groupama, a établi un projet d'assurance auto-mission collaborateurs.

La cotisation forfaitaire pour l'année 2012, s'élève à 397,60 € TTC. La facture sera proratisée.

Le Conseil Municipal après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat (projet) et à en effectuer le paiement. Cette somme sera imputée, en section de fonctionnement, à l'article 616 du BP 2012, sous réserve que les bénévoles et les membres du CCAS soient pris en charge par ce contrat.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Absentions : 0

TRANSPORTS

Suite à une réunion avec notre Conseiller général, Monsieur Michel LERENARD, l'agence technique départementale du Cotentin et Monsieur le Maire, les arrêts de bus situés au Moulin à Vent et à la Gueule du Brochet seraient maintenus.

Convention pour l'aménagement des points d'arrêt du réseau MANEO

Une convention établie par le Conseil Général de la Manche relative à l'aménagement des points d'arrêt du réseau départemental de transport MANEO est présentée au Conseil Municipal.

Cette convention type, relative à la sécurisation des points d'arrêt du réseau de transport départemental MANEO, définie, à compter de septembre 2012 :

- la liste des points d'arrêts desservis par des circuits de desserte des collèges et lycées,
- les principes d'aménagement, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre, de financement et d'entretien ultérieur de ces points d'arrêts.

Elle sera complétée par autant d'avenants que de points d'arrêt desservis.

Le Conseil Municipal reporte sa décision dans l'attente d'un arrêté ou d'un document écrit confirmant que les deux arrêts menacés sont bien maintenus.

CCDD

100712-56

Convention CCDD : alimentation eau potable pour le lotissement "le Clos de l'Eglise"

Une convention relative à l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable du lotissement communal "le Clos de l'Eglise" est proposée par la Communauté de Communes Douve et Divette. Cette convention, annexe au cahier des charges du lotissement, reprend les

obligations de l'aménageur (la collectivité) quant au projet de réseau, sa construction, les contrôles, les branchements des lots, les raccordements sur les réseaux publics,..... , jusqu'à sa rétrocession à la CCDD. Une participation financière sera demandée par Eaux de Normandie, fermier de la CCDD, suite à un devis préétabli, avant la réalisation des travaux par leurs services. La convention prend effet à la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

100712-57

Convention CCDD : vérification du fonctionnement du réseau privé d'eaux usées pour le lotissement "le Clos de l'Eglise"

Une convention relative à la vérification du fonctionnement du réseau privé d'eaux usées du lotissement communal "le Clos de l'Eglise" est proposée par la Communauté de Communes Douve et Divette. Cette convention, annexe au cahier des charges du lotissement, reprend les obligations de l'aménageur (la collectivité) quant au projet de réseau, sa construction, les contrôles, l'entretien, les branchements des lots, les raccordements sur les réseaux publics,..... , jusqu'à sa rétrocession à la CCDD. Une participation financière : 8 PRE correspondant aux 8 lots du lotissement à 11600€ chacune sera demandée à l'aménageur (la collectivité). La convention prend effet à la date de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

Contrat de territoire

Le compte rendu de l'évaluation des objectifs de développement de l'habitat présente un récapitulatif des permis de construire délivrés pour la construction de nouveaux logements sur la Communauté de Communes Douve et Divette sur les dernières années et met en avant les objectifs de développement en terme d'habitat pour ces mêmes communes, pour les 20 prochaines années.

1065 maisons seraient ainsi construites sur le territoire de la CCDD dont 105 sur la commune.

Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 5 juillet 2012.

Les rapports annuels (2011) d'eau potable, de l'assainissement et de la déchetterie sont exposés. Ils sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Douve et Divette.

CRECHE: Les plans ont été validés par le Conseil Communautaire et les travaux devraient débuter en fin d'année 2012.

QUESTIONS DIVERSES

•Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE)

Une consultation publique est organisée du 9 juillet au 9 septembre 2012 portant sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), schéma prescrit par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Sa finalité est de définir les objectifs et orientations aux horizons 2020 à 2050, en matière :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre
- de lutte contre la pollution atmosphérique
- de maîtrise de la demande énergétique
- de développement des énergies renouvelables
- d'adaptation aux changements climatiques.

En définissant les grandes orientations dont les actions relèveront notamment des collectivités territoriale au travers des Plans Climat Energie Territoriaux pris en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU), ce schéma doit renforcer la cohérence et l'articulation des actions territoriales, notamment dans les domaines ci-dessus mentionnés mais aussi

Tous les bas normands peuvent donner leur avis sur ce projet (téléchargeable sur le site du Conseil régional de Basse Normandie).

•Un compte rendu du rapport 2010 du syndicat d'électrification de Bricquebec est présenté par Monsieur DECARITE.

•Un point sur la signalisation existante et sur les besoins en signalétique de la commune a été réalisé par la commission voirie. Un devis a été demandé afin de chiffrer le coût des 29 panneaux de position manquants.

•Les travaux d'aménagement du terrain pour les jeunes ont été réalisés. Il reste à procéder à l'engazonnement.

La séance est levée à 21h40

Commune de HARDINVAST

Le Maire,

Guy AMIOT

Les Adjointes,

Hubert DECARITE

Mireille JEAN

Christian EUGENIE

Chantal HUBERT

Les Conseillers Municipaux,

Elsa BURET *Absente*

Nathalie ENQUEBECQ

Isabelle GAMACHE

Pierre GRANDIN

Laurent LEMARQUIS

Bernard LESERT *Pouvoir
à Mme JEAN*

Roger PASQUIER *Pouvoir
à M. AMIOT*

Joël POISSON *Absent*

Christophe POLIDOR

100712-47 Heures supplémentaires et heures complémentaires : contrats de droit privé

100712-48 Validation devis Ent PASQUIER relatif à l'achat de stores pour l'école

100712-49 Validation contrat de maintenance pour la géothermie

100712-50 Validation devis manche numérique formation facturation sur e-magnus

100712-51 Décision modificative reprise du renault Kangoo (création compte 024)

100712-52 Validation facture Ent PASQUIER achat & pose de matériel pour les WC publics

100712-53 Validation mémoire d'honoraires Cab DROUET : plan de bornage du lotissement

100712-54 Validation devis ACTP entretien des espaces verts des terrains de foot

100712-55 Souscription contrat assurance auto-mission collaborateurs.

100712-56 Convention CCDD : alimentation eau potable lotissement "le Clos de l'Eglise"

100712-57 Convention CCDD : réseau privé d'eaux usées lotissement "le Clos de l'Eglise"